

Réf : DD83-1025-9672-D

ARRETE du 29 septembre 2025
Modifiant l'arrêté du 1^{er} Aout 2022 fixant la composition nominative
du Conseil Territorial de Santé du Var

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1434-10 CSP, R. 1434-33 à 1434-40 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale modifiant l'article L 1434-10 du CSP

Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux Conseils Territoriaux de Santé ;

Vu le décret du 16 Juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann BUBIEN, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 18 Juillet 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé ;

Vu l'arrêté n° 2016037-0024 du 24 octobre 2016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé définissant les territoires de démocratie sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 1^{er} aout 2022 fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Var ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;



ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° DD83-0722-8746-D du 1er Aout 2022 fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé du Var est modifié conformément aux éléments présentés en gras, dans la composition énoncée dans les articles suivants.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Territorial de Santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus, répartis en 5 collèges.

ARTICLE 3 :

La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil Territorial du Var est fixée comme suit :

1° Un collège des professionnels et offreurs des services de santé, composé d'au moins vingt et d'au plus, vingt-huit représentants :

- a) au plus, six représentants des établissements de santé, désignés sur proposition des fédérations qui les représentent, dont au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements et au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- Monsieur Yann LE BRAS, FHF, Directeur CHI Toulon-La Seyne sur mer

suppléé par :

- Monsieur Damien FLOUREZ, FHF, Directeur CH Brignoles-Le Luc

- Docteur Yannick KNEFATI, FHF, Président de CME, CHI Toulon-La Seyne sur mer

suppléé par :

- Docteur Jean-Marc MINGUET, FHF, Président de CME, CH de la Dracénie

- Madame Valérie MASSENET, FEHAP, Directrice Clinique Malartic, Ollioules

suppléé par :

- Monsieur Jean-Bernard PERDIGAL, FEHAP, Directeur Général de Santé Solidarité du Var

- Docteur Valérie CHAUVINEAU-MORTELETTE, FEHAP, Présidente de CME, Hôpital Léon Bérard, Hyères

suppléé par :

- Docteur Julien DAMIANT, FEHAP, Président de CME, AVODD

- **Monsieur Sylvain CUENOT, FHP, Directeur de la Polyclinique Saint-François, Nans les Pins**

suppléé par :

- Madame CONSTANTIN Sarah, FHP, Directrice de la Polyclinique Les Fleurs, Ollioules

- Docteur Sophie BUFFET-DELMAS, FHP, Président de la CME IMM Mar Vivo, La Seyne sur Mer

suppléé par :

- Docteur Emmanuel MULIN, FHP, Président de la CME de la Clinique Korian, La Crau

b) au plus, cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 et à l'article L. 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales :

- En cours de désignation

suppléé par :

- Madame Vanessa BOUBEE, GEPSO

- Monsieur Alexandre MULLER, NEXEM, Directeur Général du groupe UMANE

suppléé par :

- En cours de désignation

- Madame Sabine LARDERET, Déléguée SYNERPA du Var, Directrice EHPAD Notre Dame de Paracol, Le Val

suppléé par :

- Monsieur Benoit RAVENIAUD, SYNERPA du Var

- Monsieur Giancarlo BAILLET, URIOPSS, Directeur COS Beauséjour, Hyères

suppléé par :

- Monsieur Samuel TAILHADES, FEHAP/URIOPSS, Directeur EHPAD Jean Lachenaud, Fréjus

- **Madame Caroline ORTU, Directrice de l'IME Bell'Estello, Le Pradet**

suppléé par :

- En cours de désignation

c) au plus, trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :

- Docteur Laurence PALLIER, Directrice CODES 83

suppléé par :

- Madame Aurélie GAZAGNE, Coordinatrice, Association IDEA

- Monsieur Gilles REBECHE, Secrétaire de l'Union Diaconale du Var, Toulon

suppléé par :

- **Monsieur Tanguy DE LA MAIRIEU, Secrétaire Général, UDV**

- Monsieur Stéphane GRASS, UNEO, Délégué Mutualité Française VAR

suppléé par :

- Monsieur Cyril AMIC, Responsable prévention et promotion santé, Mutualité Française PACA.

d) au plus, six représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé:

-

- Docteur Alexis ANTOINE, URPS Médecins Libéraux

suppléé par :

Docteur Marie-Claire TUFFERY, URPS Médecins Libéraux

- Docteur David GUEDJ, URPS Médecins Libéraux

suppléé par :

- Madame Françoise PASQUALI, URPS Pharmaciens

- Docteur Wilfrid GUARDIGLI, URPS Médecins Libéraux,

suppléé par :

- Docteur Isabelle LECLAIR, URPS Médecins Libéraux

- Docteur Renaud MACCOTA, URPS Chirurgiens-Dentistes

suppléé par :

- Madame Laurence POYER-GRANDO, URPS Orthophonistes

-

- Monsieur Christophe CHABOT, Vice-président URPS Infirmiers,

suppléé par :

- Monsieur Patrick MAGNETTO, URPS Pharmaciens

- Monsieur Alexandre AKLI, Président URPS Pédicures-Podologues

suppléé par :

- Monsieur Philippe LOUCHEUX, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

e) un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil, désigné par une organisation qui les représente :

- En cours de désignation

Suppléé par:

- En cours de désignation

f) au plus, cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- Monsieur Patrick ROUVERAND, Gérant, MSP du Pays de Fayence

suppléé par :

- Madame Dorothée BENDETSON, Coordinatrice, MSP du Pays de Fayence

- **Monsieur le docteur MELIN, Président CPTS Dracénie Provence Verdon**

suppléé par :

- Madame Cindy PUGLIESE, Coordinatrice, CPTS Dracénie Provence Verdon

- Mme Virginie D'ARCO, Coordinatrice, CPTS Pays des Maures-Littoral

suppléé par :

- Monsieur Patrick BEGUIN, MSP Thorsantis, Le Thoronet

- Madame Marie-Christine BATTESTI, Infirmière, CPTS des Iles d'Or, Hyères
suppléé par :
- Madame Alvina GUILLE, Coordinatrice, CPTS des Iles d'Or, Hyères
- Monsieur Michel SIFFRE, membre du conseil d'administration, CPTS Var Ouest
suppléé par :
- Madame Carole MITTELETTE, membre du conseil d'administration, CPTS Var Ouest

g) au plus, un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre le plus important de ces établissements sur le territoire concerné :

- En cours de désignation
suppléé par :
- En cours de désignation

h) au plus, un représentant des ordres départementaux désigné par le président du Conseil régional ou départemental de chaque chambre ordinale :

- Docteur Catherine VEYSSIERE-BERTRAND, Secrétaire Générale du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Var
suppléé par :
- Docteur Christian MOUTTE, membre du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Var
- Julien AUTHEMAN, Président du Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes du Var
suppléé par :
- Emilie THOMAS, Trésorière du Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
- Pascale FOURNIER, Conciliatrice, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes
suppléé par :
- Camille COUETTE, Coordinatrice, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes
- Mariane SPAZIANI, Trésorière, Conseil Inter Régional PACA-CORSE de l'Ordre des Pédiatures-Podologues
Suppléé par :
- En cours de désignation
- Patrick KARSENTI, Président du Conseil de l'ordre des Infirmiers du Var
Suppléé par :
- Cyrille BALDAYROU, Conseiller Départemental du Conseil de l'Ordre des Infirmiers du Var
- **Docteur Estelle POUTOUX, Trésorière, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens**
Suppléé par :
- **Docteur Jean-Christophe CASTAIGNE, Conseiller, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens**
- En cours de désignation, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes
Suppléé par :
- En cours de désignation, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes

2° Un collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'Agence Régionale de Santé, composé d'au moins six et d'au plus, dix membres :

- a) au plus, six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :

- Monsieur François DEBATS, Administrateur, UDAF du Var

suppléé par :

- Monsieur Régis LEFEBVRE, Président, UDAF du Var

- **Madame Claire SALMON, bénévole UNAFAM du Var**

suppléé par :

- **Monsieur Louis PORTE, bénévole UNAFAM du Var**

- Madame Ghislaine LEMASSON MAZZOLA, Fédération Française pour le Don du Sang Bénévole

suppléé par :

- En cours de désignation

- Madame PEDONE Anne-Laure, membre de l'Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques

suppléé par :

- En cours de désignation

-

- En cours de désignation

suppléé par :

- En cours de désignation

- En cours de désignation

suppléé par :

- En cours de désignation

- b) au plus, quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du Conseil Territorial de Santé:

-

suppléé par :

- Madame Thérèse FORLI, UMANE

- Madame Maryse MOSCATI, Union Territoriale des Retraités, CFDT 83

suppléé par :

- Monsieur Jean-Marc PEDRONA, APAJH

- Madame Brigitte PERRAUD, Alzheimer aidants, Var

suppléé par :

- En cours de désignation

- Madame Sarah HADDIOUI, Association Paralysés de France Handicap

suppléé par :

- En cours de désignation

3° Un collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné, composé d'au moins quatre et d'au plus, sept membres :

a) au plus, un Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional :

- Madame Josy CHAMBON, Conseillère Régionale PACA

suppléé par :

- Monsieur André GARRON, Maire de la ville de Solliès-Pont

b) au plus, un représentant du Conseil Départemental situé dans le ressort du conseil, désigné par l'Assemblée des départements de France :

- Madame Françoise DUMONT, Sénatrice du Var

suppléé par :

- Madame Nathalie JANET, Conseillère Départementale du Var, Adjointe au Maire du Lavandou

c) un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé, désigné par le Président du Conseil Départemental :

- Dr Lindsay OSEI, Directeur Adjoint PMI, Conseil Départemental du Var

suppléé par :

- Docteur Kareen THIBAUT, Médecin référent PMI, Conseil Départemental du Var

d) au plus, deux représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire de santé auquel est rattaché le conseil, désignés par l'Assemblée des communautés de France :

- En cours de désignation ;

suppléé par :

- En cours de désignation.

- En cours de désignation ;

suppléé par :

- En cours de désignation.

e) au plus, deux représentants des communes désignés par l'Association des maires de France :

- Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan

suppléé par :

- Monsieur Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol

- Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire du Cannet des Maures

suppléé par :

- Monsieur Didier BREMOND, Maire de Brignoles

4° Un collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale, composé d'au moins deux et d'au plus trois membres:

a) au plus, un représentant de l'Etat dans le département du ressort du Conseil Territorial de Santé, désigné par le Préfet de département concerné :

- Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfète de Draguignan
suppléé par :
- Madame FERRERE Nelcie, Directrice Départementale Adjointe DDETS Toulon

b) au plus, deux représentants des organismes de Sécurité Sociale situés dans le ressort du Conseil Territorial de Santé, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de Sécurité Sociale du ressort du conseil :

- **Monsieur Jean-Louis ATOCH, MSA Provence AZUR**
suppléé par :
- Monsieur Thierry GONFALONE, Directeur Adjoint, CNMSS, Toulon
- Monsieur Gilles MANCHON, Président du Conseil, CPAM, Toulon
suppléé par :
- En cours de désignation

5° Deux personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé selon les dispositions prévues à l'article R. 1434-33 du code de la santé publique :

- **Docteur Stéphane BOURCET, Psychiatre, Centre Hospitalier Henri Guérin, Pierrefeu du Var**
- Docteur Marie-Dominique COLAS, Médecin Chef, HIA Sainte-Anne, TOULON

En application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, les députés et sénateurs sont membres de droit :

- Laure LAVALETTE, députée, 2^{ème} circonscription
- Julie LECHANTEUX, députée, 5^{ème} circonscription
- Yannick CHENEVARD, député, 1^{ère} circonscription
- Stéphane RAMBAUD, député, 3^{ème} circonscription
- Philippe LOTTIAUX, député, 4^{ème} circonscription
- Franck GILETTI, député, 6^{ème} circonscription
- Frédéric BOCCALETTI, député, 7^{ème} circonscription
- Philippe SCHRECK, député, 8^{ème} circonscription
- Françoise DUMONT, sénatrice
- Jean BACCI, sénateur
- Michel BONNUS, sénateur
- André GUIOL, sénateur

Article 4

La durée du mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, à compter du 1^{er} Aout 2022.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie du Conseil Territorial de Santé.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie du Conseil Territorial où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les mêmes conditions, pour la durée restant à courir du mandat.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région PACA pour les tiers, ou de sa notification pour les intéressés.

ARTICLE 6 :

Le directeur de la délégation départementale du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2025


Le Directeur Général de l'ARS PACA
Yann BUBIEN